leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. »

Chacun des articles de cette convention est précieux et nous vous invitons, Madame la Conseillère d'État, à la relire dans son ensemble. Nous vous demandons et plus largement, à l'ensemble des pouvoirs publics, son application dans les plus brefs délais.

Les problématiques que nous vous exposons ci-dessous impactent plus ou moins violemment notre quotidien de jeunes mineurs non accompagnés. Il s'agit d'aspects aussi fondamentaux que l'éducation, le logement, la prise en charge en générale et la question de la répression policière.

Formation

Sur votre site internet, nous avons lu qu' « *à la rentrée 2018, Genève se dote d'un nouvel instrument dans la lutte contre le décrochage scolaire avec l'entrée en vigueur de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Le but est de resserrer les mailles du filet pour ne laisser aucun jeune au bord du chemin. Cette nouvelle obligation est inscrite dans la Constitution votée par le peuple genevois en octobre 2012.* »
Pourquoi ne sommes-nous pas concernés par cette nouvelle mesure pourtant inscrite dans la Constitution genevoise ? Madame la Conseillère d'État, nous sommes nombreux à souhaiter intégrer les écoles de ce canton et nous sommes également nombreux à désirer entreprendre une formation professionnelle. Nous ne demandons pas la lune, juste d'avoir accès à notre droit fondamental, l'accès à l'éducation, également prévu par l'art. 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Logement

Afin de pouvoir suivre une scolarité en bonne et due forme, il nous faut également pouvoir avoir un lieu de vie sain, sécurisant et épanouissant. Au vu des agissements racistes des hôtels où vous avez décidé de nous loger, nous souhaitons une fin des partenariats avec l'hôtel Aïda, l'hôtel Luserna et de façon générale la fin du logement en hôtel, car les gérants d'hôtel ne sont pas habilités à s'occuper de jeunes dans notre situation.
En effet, nous demandons à être logés dans des conditions dignes, soit dans des foyers à taille humaine et dans lesquels nous pourrions bénéficier d'un suivi socio-éducatif. Nous vous demandons également de bien vouloir nous permettre d'être placés dans des familles d'accueil. Surtout, Madame la Conseillère d'État, nous ne voulons plus que de jeunes mineur.e.s se retrouvent à dormir dans les rues de Genève.

Prise en charge en général

Pour beaucoup d'entre nous, nous vivons à Genève, soit une des villes les plus riches du monde, sans aucune aide matérielle. Les jours de semaine, à midi, une association nous assure un repas, mais comment sommes-nous censés nous débrouiller pour les autres repas ? Et les week-ends ? Madame la Conseillère d'État, sauf votre respect, pourquoi l'accès aux soins est-il si laborieux pour nous ? Pourquoi ne sommes-nous pas tous au bénéfice d'un abonnement TPG afin de pouvoir nous déplacer dans ce canton que nous habitons ? Pourquoi nos représentant.e.s légaux ne nous contracte pas un abonnement téléphonique (ou nous achète une carte prepaid qu'ils et elles nous rechargent) ? Comment sommes-nous censés faire pour nos habits, nos chaussures ? Ne pourrions-nous pas aller en acheter de temps en temps avec nos curateurs et nos curatrices ? Enfin, comment sommes-nous censés vivre avec l'aide d'urgence (CHF 300 par mois) pour certains et absolument rien pour d'autres ? Nous avons également besoin d'avoir accès à des activités « extrascolaires » comme elles sont appelées ici afin de vivre notre vie comme les adolescent.e.s et les jeunes adultes de ce canton.

Il est important pour nous de vous faire part également de notre désarroi quant au fait que pour nous, le jour de notre majorité, tout le suivi s'interrompt brusquement. Madame la Conseillère d'État, le jour de nos 18 ans, notre situation n'aura pas changée du tout au tout. Cela ne fait aucun sens d'interrompre tout suivit à ce moment. Nos ami.e.s avec un statut légal ici nous ont affirmé que la prise en charge ne devait en réalité pas s'interrompre à 18 ans mais que si elle était souhaitable, elle devait s'étendre jusqu'au 25 ans. L'art. 277 ch. 2 du Code Civil suisse en donne un exemple lorsqu'il stipule que : « *Si, à sa majorité, l'enfant n'a pas encore de formation appropriée, les père et mère doivent, dans la mesure où les circonstances permettent de l'exiger d'eux, subvenir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait acquis une telle formation, pour autant qu'elle soit achevée dans les délais normaux* ». Ce soutien au jeune adulte est généralement continué jusqu'à l'âge de 25 ans pour les personnes avec un statut légal. Nous demandons simplement d'appliquer cela également pour nous.

Répression

Madame la Conseillère d'État, nous sommes régulièrement la cible d'arrestation raciste de la police. De ces contrôles intimidants et violents s'ensuivent souvent des gardes à vue de plusieurs heures avant que nous soyons finalement relâchés. Ces contrôles et ces arrestations quasi quotidiennes sont difficiles pour nous. C'est pourquoi, nous vous demandons de nous octroyer un permis de séjour. Subsidiairement, nous souhaitons avoir une carte attestant de notre identité avec une photo et qui témoigne de notre droit d'être ici, étant donné que nous sommes ici reconnus par les autorités du canton. La police devra évidemment être tenue informée et prendre acte de l'existence de cette carte et de sa validité. Il est également important que nous ne soyons pas soumis à une interdiction de territoire étant donné que nous sommes reconnus par vos services qui doivent nous protéger (SPMI).

Nous souhaitons aussi la fin de l'incarcération pour le simple fait que nous n'avons pas les « bons papiers », soit la fin de la détention pour « séjour illégal ».